



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ordre du jour

Question écrite n° 56873

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2003-850 du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation. Ce projet de loi n° 89-03/04 est en instance au Sénat depuis le 26 novembre 2003.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'intérêt de la ratification de l'ordonnance n° 2003-850 du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation. Le ministre lui précise que cette ordonnance a été ratifiée par l'article 4-V de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56873

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1269

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3917